

❑ *Qu'est-ce qu'une ripisylve ?*

C'est une formation arborée se développant le long des cours d'eau. Ceinture forestière, à l'interface de la terre et de l'eau, elle possède une diversité végétale liée aux besoins en eau différents.

Cette forêt spécifique est liée à la présence d'une nappe phréatique peu profonde et d'inondations plus ou moins fréquentes. Elle est façonnée par l'alternance des hautes et basses eaux. Ainsi, les crues apportent des sédiments et des matières nutritives favorisant une diversité et une production biologiques élevées.

La ripisylve prévient des risques d'inondation en atténuant l'intensité des crues, ralentissant les déplacements de l'onde de crue. En sens inverse, la forêt est capable de stocker temporairement les surplus d'eau que la rivière ne peut évacuer, les relâchant au fur et à mesure de la décrue.

Les racines des végétaux maintenant les sols, elles contribuent à la lutte contre l'érosion des berges.

Dans les zones d'agriculture intensive, on sait que les engrais azotés (nitrates) se retrouvent dans les nappes. Ces nappes cheminent toujours vers les cours d'eau et en les rejoignant avant de quitter les eaux souterraines, elles traversent la ripisylve. Celle-ci joue alors le rôle d'un épurateur efficace de par l'aptitude des végétaux à puiser l'azote présent dans l'eau.

Les forêts des bords de rivière par leur aspect paysager font partie de l'attrait touristique d'une région. On remarque ainsi les forêts des bords de l'Adour qui prennent des allures de forêts tropicales avec l'exubérance de la végétation, l'existence de véritables rideaux de lianes, et l'union des couverts forestiers des deux rives composants de véritables galeries. Certaines subissent les influences du milieu marin comme les forêts rivulaires des abers bretons. D'autres, de par l'antériorité de leur gestion et la richesse des alluvions, ont une production ligneuse intéressante en quantité et en qualité (chênaies de la vallée de la Saône).

❑ *Les habitants des ripisylves*

- Les ripisylves servent d'abri, de site de reproduction pour les espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (libellules, grenouilles, bergeronnettes,...) et de lieu pour s'abreuver, se nourrir, se souiller pour les espèces plus forestières (sanglier). L'animal symbole de ce contact du monde de la forêt et de l'eau est le castor. En France, on y rencontre les dernières loutres et les derniers visons sauvages d'Europe comme sur le courant d'Huchet dans les Landes.
- Les arbres fréquents de ces espaces sont les aulnes (*Alnus glutinosa*, *Alnus incana*), les peupliers (*Populus nigra*, *Populus alba*) et les saules (*Salix sp.*). On y trouve en abondance les frênes (*Fraxinus excelsior*, *Fraxinus angustifolia*), le chêne

pédonculé, des rares ormes champêtre ayant résisté à la graphiose, l'érable avec un dynamique de population à contrôler (*Acer negundo*). Plus rarement, on cite des fruitiers sauvages (*Prunus padus*, *Prunus spinosa*), le merisier à grappe, le cornouiller mâle. Tous ces arbres sont des feuillus à système racinaire développé. Venant d'autres continents, ont été implantés des résineux comme le cyprès-chauve et l'antique métaséquoia.

- Les lianes les plus fréquentes sont la clématite, le lierre et la vigne sauvage et, plus localement, l'Herbe aux femmes battues (*Tamus communis*).

À titre de curiosité botanique, on peut signaler la présence de l'Hibiscus des marais, *Hibiscus roseus*, originaire d'Amérique du Nord mais naturalisée çà et là.

❑ *Menaces et mesures de protection*

Les ripisylves sont menacées par l'urbanisation croissante, la rectification des cours d'eau et l'exploitation incontrôlée de granulats alluvionnaires.

Les programmes d'endiguement, la chenalisation des fleuves pour la navigation, ont provoqué une régression quantitative des ripisylves s'accompagnant d'une forte dégradation qualitative se traduisant par une banalisation du milieu et des espèces.

Ce processus s'est accentué par le développement de la populiculture.

C'est ainsi que les forêts rhénanes évaluées en 1930 à 15.000 ha occupent actuellement une surface de 7.500 ha. Celles de l'Adour qui accompagnaient le fleuve sur quasiment sa longueur jusqu'au début du Moyen-âge se limite maintenant à 3.000 ha. Inféodés aux milieux humides, les ripisylves sont des milieux d'accueil d'espèces animales ou végétales remarquables. Protéger ce milieu, c'est protéger ces espèces.

Parmi les mesures de protection internationales:

- **la Convention de Ramsar** du 02/02/1971 ratifiée par la France le 01/10/1986 (conservation des zones humides et utilisation rationnelle de ces espaces et de leurs ressources telles les basses vallées angevines inscrites comme site Ramsar - 6.450 ha -).
- **la Directive « Habitats »** du 21/05/1992 avec désignation des zones de protection spéciales (ZPS) recense beaucoup d'espaces rivulaires.

En France

La « forêt de protection » désigne un statut défini dans le Code forestier;

Près de 6.000 ha de forêts rhénanes sont classées en forêt de protection par décret.

❑ *La reconquête des ripisylves*

Le but est d'obtenir une structure forestière équilibrée, dense et diversifiée.

Le travail consiste souvent à améliorer une ripisylve existante souvent dégradée ou à reconstituer celle-ci.

Les berges des rives dégradées sont souvent verticales ou fortement pentes empêchant toute installation rapide d'un boisement.

- On essaiera de reprofiler les berges en conservant la végétation naturelle, tête de pont d'une reconquête tout en respectant les rythmes biologiques (période de fraie).

- On maintiendra et protégera les arbres sous-cavés (arbres dont les racines sont apparentes par érosion de la berge et pendent dans l'eau) qui forment des niches intéressantes pour la faune.
- Dans un deuxième temps, on procédera à la réimplantation d'une roselière permettant ainsi de stabiliser le pied de berge là où il est le plus fragile. L'enherbement est aussi utilisé lorsque l'on n'a pas suffisamment de recul pour implanter des arbres avec des graminées adaptées comme *Scirpus maritimus*, *Eleocharis palustris*,...
- Enfin, la végétation ligneuse peut être réimplantée. Les végétaux choisis devront compléter les déficiences de ceux en place. Sauf en cas d'aménagement touristique, les espèces non indigènes sont à proscrire.

Le peuplement réinstallé, la gestion de celui-ci consistera à réaliser les actions suivantes.

- On s'attachera à éviter ou enlever les arbres pouvant tomber dans la rivière (risque d'embâcle). Les végétaux abattus ne doivent pas être dessouchés pour limiter les risques d'érosion.
- On maintiendra un maximum de végétation protectrice en limitant les effets de la concurrence arbustive de certaines espèces envahissantes (*Buddleia*) par dégagement manuel au profit des végétaux dominés que l'on souhaite conserver. On peut aussi privilégier certains végétaux en les protégeant par un paillage biodégradable. Le maintien de 300 à 500 tiges à l'ha bien réparties constitue une excellente moyenne. Des protections individuelles sont requises en cas de dégâts importants causés par les animaux (ragondins). Le traitement en taillis peut être une solution pour avoir un peuplement dense et protecteur. On enlève principalement les arbres à faible durée de survie en prenant la précaution de ne pas constituer de trouées importantes. Un marquage sera réalisé garantissant le maintien de la plus grande diversité d'espèces possibles. Les tiges coupées seront débardées rapidement pour éviter d'être enlevées en cas de crues. Pour mieux protéger les sols, dans certains cas le débardage à l'aide de chevaux est une bonne solution.

La lutte contre la concurrence végétale devient inutile quand les arbres dominants atteignent 2 à 3 m.

À chaque crue ou après une sécheresse importante, il sera nécessaire de vérifier l'état des peuplements.